Entr'Allier Besbre et Loire
Communauté de Communes

Les Marmottes

L'Echo des Marmottes

Le Journal du Relais Petite Enfance (RPE) «Les Marmottes»

n°62 - Janvier - Février - Mars - Avril 2023

EDITO

Marie-France Augier, vice-présidente chargée de la petite enfance, l'ensemble des professionnelles du pôle petite enfance communautaire ainsi que Céline Dozières l'animatrice du RPE « Les Marmottes » vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023. Vous découvrirez dans cette édition, le retour en images des mois précédents ainsi que le dossier éducatif établi sur « les violences éducatives ordinaires ».

Vous découvrez également la rubrique « l'atelier des petits mains » déclinant toutes les thématiques qui seront abordées lors du premier trimestre.

Bonne lecture et belles fêtes de fin d'année !

Sommaire

L'Actu du RPE p. 2 à 3

> Thématiques mensuelles

> Spectacle Tas de riz

> La semaine des couleurs

L'Atelier des petites mains p. 4 et 5

> Le calendrier des activités à venir

Dossier thématique p. 6 et 7

> Les violences éducatives ordinaires, kesako ?

A retenir p. 8 à 10

> Point juridique

> Les rendez-vous à ne pas manquer

> Fermetures à venir

Anniversaires p. 10

Retour en images p. 11 à 13

> Les activités du RPE de septembre à décembre 2022

Le plein d'idées p. 14 et 15

pour s'occuper et s'amuser

Infos pratiques p. 16

Thématiques mensuelles

Le RPE « les marmottes » met en place des thématiques mensuelles pour les animations collectives. Nous vous rappelons que les inscriptions sont toujours en vigueur.

Pour le mois de janvier, le thème des vêtements d'hiver sera abordé, en février celui des princesses et des princes, en mars les couleurs et en avril les animaux domestiques.

Édition n°62
Janvier - Février - Mars - Avril 2023

ISSN : 2107-4240 - Dépôt légal : juin 2005
Impression : NEUVILLE IMPRESSIONS (Digoin - 71)
Tirage : 200 exemplaires
Crédits photos : RPE « Les Marmottes » / Freepik / Pixabay / all-free-download / Pexels
Conception : Service communication

Spectacle Tas de riz

A l'occasion de la remise du Rambook créé et édité pour les assistants maternels par les animatrices du réseau RPE03 en partenariat avec la CAF, la MSA, la PMI, les collectivités et les services sociaux, le relais petite enfance « les marmottes » de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a organisé le mercredi 21 Septembre et le lundi 26 septembre une animation particulière.

Un spectacle d'ombres chinoises a été présenté et mis en place par Céline Dozières animatrice du RPE et Astrid Chabarlin, directrice du pôle petite enfance à partir de l'histoire « Tas de riz » écrit par Virginie Bonnier (auteure de spectacles et de livres pour enfants, lectrice pour les plus petits, ou encore formatrice de professionnels de la petite enfance) et illustré par Clër.

En présence de Marie-France Augier, vice-présidente chargée de la petite enfance à la communauté de communes, le RAMbook a été remis aux assistantes maternelles présentes avec un petit goûter pour tous les enfants présents.

Un bel après-midi pour tous où le métier d'assistant maternel a été mis à l'honneur.

La semaine des couleurs

Pour l'occasion de la semaine des couleurs, il était demandé aux assistantes maternelles et aux enfants accueillis de venir avec un habit ou bien un accessoire en lien avec la couleur du jour. Chaque journée, une activité manuelle était proposée également.

Le lundi, les enfants et leur assistante maternelle sont venus habillés en vert. Ils ont décoré des sapins découpés dans du carton qu'ils ont peints à l'aide de tampons. Les enfants sont repartis avec leur création pour décorer ainsi le sapin de leur maison.

Mercredi, le rouge était à l'honneur. Tout le monde est arrivé orné de cette couleur. Les enfants ont « habillé » un père Noël. Ils ont commencé par lui peindre son bel habit rouge et sa barbe puis ils ont mis du coton pour réaliser son chapeau. Enfin, ils ont terminé par coller sa ceinture de couleur noir.

Jeudi, les enfants et les assistantes maternelles sont venus habillés en marron. Pour l'occasion, les enfants ont réalisé de petits gâteaux individuels au chocolat. Une séance dégustation a été proposée, et les enfants ont pu rapporter quelques-unes de leurs réalisations à leur parent.

Vendredi, le jaune était de mise pour tous. Un petit spectacle de Noël a été créé pour l'occasion par Adeline (médiathèque les pieds dans l'eau) et Céline, intitulé S.O.S un remplaçant pour le père Noël. Une musique d'ambiance a accueilli les enfants du Pôle Petite Enfance. Des histoires comme « si loin de Noël, je m'habille et je te croque, le Père Noël est tombé dedans ! » ainsi que « le remplaçant du Père Noël » ont été racontées, mêlées de comptines et d'un diaporama appelé « quel est le secret du Père Noël » ?

La semaine des couleurs a été très diversifiée et appréciée par les petits et les grands !

L'atelier des petites mains

Sur le thème « vêtements d'hiver »

Janvier 2023

Lundi 2	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Mercredi 4	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage
Jeudi 5	9h30 – 12h00	Saint Gérand le Puy	Atelier peinture
Vendredi 6	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier lecture
Lundi 9	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage
Mercredi 11	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Jeudi 12	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 13	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier comptines et jeux de doigts
Lundi 16	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Mercredi 18	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Jeudi 19	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 20	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier lecture
Lundi 23	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage
Mercredi 25	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Jeudi 26	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 27	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier lecture
Lundi 30	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier manipulation sable

Sur le thème « Princesses et chevaliers »

Février 2023

Mercredi 1er	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Jeudi 3	9h30 – 12h00	Saint Gérand le Puy	Atelier peinture
Vendredi 4	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Imagier sonore des animaux
Lundi 6	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage
Mercredi 8	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage
Jeudi 9	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 10	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier de manipulation
Lundi 20	15h00- 17h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Mercredi 22	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Jeudi 23	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 24	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Bouteilles sensorielles
Lundi 27	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture

Sur le thème « Couleurs d'arc-en-ciel »

Mars 2023

Mercredi 1er	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture rouge
Jeudi 2	9h30 – 12h00	Saint Gérand le Puy	Atelier peinture rouge
Vendredi 3	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier manipulation
Lundi 6	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture vert
Mercredi 8	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture vert
Jeudi 9	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 10	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier comptines
Lundi 13	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture bleu
Mercredi 15	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage bleu
Jeudi 16	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 17	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier comptines marionnettes
Lundi 20	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Peinture avec des ballons jaunes
Mercredi 22	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Peinture avec des ballons jaunes
Jeudi 23	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 24	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier imagier sonore
Lundi 27	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage multi-couleurs
Mercredi 29	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage multi-couleurs
Jeudi 30	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 31	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier manipulation semoule

Sur le thème « Animaux domestique »

Avril 2023

Lundi 3	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Fabrication panier de Pâques
Mercredi 5	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Fabrication panier de Pâques
Jeudi 6	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 7	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier découverte
Lundi 10	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Mercredi 12	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture
Jeudi 13	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Vendredi 14	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	La chasse aux œufs
Lundi 24	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Peinture avec des ballons
Mercredi 26	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Motricité
Jeudi 28	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier manipulation
Vendredi 29	9h30 – 12h00	Locaux RPE - Varennes/A	Atelier lecture sur les animaux

LES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES, KESAKO ?

OVÉO : OBSERVATOIRE DES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES PAR LE PRÉSIDENT OLIVIER MAURE

Ovéo est une association loi 1901 créée dans le but d'informer l'opinion publique et les responsables politiques sur la pratique de la VEO, c'est-à-dire les diverses formes de violences utilisées quotidiennement dans les familles, les institutions (crèche, école, collège, etc.) pour « éduquer » les enfants.

C'est interdire les châtiments corporels (fessée, tirer les cheveux, les oreilles, pincer, etc.) à l'encontre des enfants qui sont les plus fragiles et vulnérables et ceux sur qui la violence entraîne les conséquences les plus graves.

Aujourd'hui, il existe encore de telles pratiques ancrées dans l'éducation et l'inconscient collectif. D'ailleurs, on entend encore des phrases comme : « moi j'ai reçu des fessées et cela ne fait pas de mal de temps en temps » ou une fessée, ça évite d'en faire des « enfants rois », « un enfant doit obéir, un point c'est tout sinon il en prend une ! ».

Depuis une cinquantaine d'années, de nombreuses études ont parfaitement démontré que la VEO a des conséquences graves sur le développement des individus et de la société. Elle est en effet la cause de nombreuses manifestations de violence à la fois contre soi-même et contre autrui, et tant sur le plan individuel que collectif. Les études menées en neurosciences et les neurobiologistes sur le développement et le fonctionnement du cerveau confirment chaque jour davantage la gravité de ces dangers.

Catherine Gueguen, pédiatre et psychologue reconnue dans le domaine des neurosciences affectives et sociales de l'enfant est très engagée dans la lutte contre les violences éducatives, en particulier ce qu'elle appelle les violences éducatives ordinaires (VEO) et l'impact de celles-ci sur le cerveau de l'enfant.

Elle a pu démontrer et attirer l'attention des professionnels de l'enfance et de la toute petite enfance sur le fait que le cerveau de l'enfant est très immature et très sensible au stress. La sécrétion de

cortisol en cas de stress de manière prolongée et répétée peut-être toxique pour les neurones et le bon développement du cerveau du jeune enfant. **Les humiliations verbales, les cris, les critiques, les menaces, les fessées …. Si elles sont répétées sont des maltraitances émotionnelles et physiques.**

Cela provoque chez l'enfant, de la **dévalorisation, une perte de l'estime de soi** dans la construction psychique de l'enfant, de la tristesse. En d'autres termes, cela peut développer des pathologies comportementales et psychiatriques : agressivité, délinquance, addictions, troubles dissociatifs et cela joue donc un rôle sur la régulation des émotions, la capacité de l'enfant à faire des choix et dans les relations interpersonnelles (dans la compréhension verbale de l'enfant avec ses pairs).

Après cette période de crise sanitaire et des divers confinements, on a vu apparaitre beaucoup de stress au sein des cellules familiales, des tensions, et donc une augmentation des signes de ce type de violences ordinaires auprès des enfants.

Il ne s'agit pas de culpabiliser le parent ou le professionnel, mais de lui faire prendre conscience que tous les adultes ont **une responsabilité** dans la prise en charge et l'accompagnement de l'enfant dans son développement.

Les neurosciences nous apportent aujourd'hui des connaissances que l'on ne peut ignorer. Il est donc important de prévenir des conséquences possibles des VEO et partager nos connaissances à ce sujet. **D'ailleurs grâce aux neurosciences, on sait aujourd'hui que lorsqu'un adulte est empathique cela apaise l'enfant et l'aide à gérer ses émotions.**

En France, aujourd'hui, 85 % des enfants subissent quotidiennement cette violence éducative ordinaire. Un enfant sur deux est frappé avant l'âge de 2 ans et les trois quarts avant l'âge de 5 ans. La majorité des parents sont pour une « petite tape ou fessée », les gifles. Il existe encore un droit de correction en France pour les enfants. En 2019, 54 pays ont une loi contre les humiliations physiques et/ou verbales dont 32 pays européens. (Source : les pros de la petite enfance).

En tant qu'êtres humains, **les enfants bénéficient de droits fondamentaux** (convention relative aux droits de l'enfant des nations unies) et ces droits ne s'arrêtent pas à la porte d'entrée de la maison ou en institution. Les enfants **ont le droit d'être protégés** des violences physiques, verbales, psychologiques de la même manière que les autres membres de la famille, et il n'est pas plus invasif envers la vie privée ou familiale de demander que la loi protège les enfants des agressions à la maison que de demander que les adultes soient protégés contre les violences conjugales par exemple (sources : www.endcorporalpunishment.org)

Nous devons en tant que professionnels de l'enfance participer à cette évolution éducative et contribuer à changer de regard dans l'accompagnement à la parentalité. Nous devons certes apporter un cadre à l'enfant mais il doit être bienveillant et structurant et prendre en compte l'immaturité émotionnelle de l'enfant : mettre des mots sur les maux, sur les émotions et les comportements sans étiqueter l'enfant ni d'ailleurs sa famille.

EXEMPLE DE QUELQUES IDÉES REÇUES…

Sources travaux de recherche de l'institut de psychiatrie et université de Londres.

Est- ce que les fessées font vraiment mal moi j'en ai reçu et je me porte bien ?

Oui bien sûr que cela fait mal ! Cela fait mal physiquement et émotionnellement « certains ont pu exprimer cette douleur à l'intérieur d'eux-mêmes ». Surtout de voir au geste, l'acceptation des adultes sur cet acte. C'est en soi violer son droit d'être protégé et bien souvent les adultes ne font pas la différence entre leur taille et force physique et celles de l'enfant. Certains parents avouent que la force mise dans la fessée dépassait le degré souhaité et la force réellement utilisée.

Les adultes ne réalisent pas la détresse émotionnelle engendrée par ces châtiments corporels ou psychologiques et donc sur la dignité de l'enfant et le risque de dommages à court et long termes que cela peut avoir sur les individus mais aussi la société.

EXEMPLE 2 : « ÇA PERMET DE MARQUER LES LIMITES ! »

L'enfant enregistre les cris, les coups mais la peur et le stress bloquent ses facultés d'apprentissage. L'enfant est simplement sidéré.

Ainsi, il « n'apprend pas à respecter intelligemment des limites » ou des règles mais plutôt à se soumettre à la force d 'où qu'elle vienne et le vivra comme une blessure d'humiliation.

Le vrai apprentissage des règles de vie se fait par imitation. Lorsqu'on frappe un enfant par exemple, on lui apprend d'abord à frapper ! il aura tendance à reproduire ce geste en pensant que c'est une manière acceptable de régler les conflits.

EXEMPLE N°3 : « ÇA ÉVITE D'EN FAIRE DES ENFANTS-ROIS »

On oppose souvent autoritarisme et laxisme, donnant à croire que si l'on choisit de ne pas corriger, punir, « on laisse tout faire ».

De la même manière, accéder ou accepter tous les désirs des enfants pour échapper au conflit et se dispenser d'écouter ses besoins réels, ou ignorer ses débordements émotionnels, est une forme « d'abandon » qui peut parfois effectivement rendre les enfants « tyranniques ». Très souvent d'ailleurs, on remarque que ce laisser-faire (blessure d'abandon), est suivi d'un excès d'autorité lorsque l'adulte « n'en peux plus ». L'enfant est donc livré à lui-même, sans stabilité affective ni modèle à suivre et doit gérer seul ses émotions.

Une éducation respectueuse est un engagement de la part de l'adulte et ce n'est pas de la négligence. En respectant l'enfant on lui donne toutes les chances de respecter les autres tout au long de sa vie.

Un enfant n'est pas la propriété de son parent mais le parent en est responsable !

Dossier éducatif :
Astrid Chabarlin, éducatrice de jeunes enfants.
Source :
Ovéo : observatoire des violences éducatives ordinaires par le président Olivier MAUREL

Point juridique

RÉMUNÉRATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET MAJORÉES

Définition des heures complémentaires et majorées

Référence - Convention collective - Chapitre II - Durée du Travail / Article 96-4

Au sens de la présente convention collective, les heures de travail effectuées :

- Au-delà de la durée de travail hebdomadaire prévue au contrat et jusqu'à quarante-cinq (45) heures par semaine incluses, les heures effectuées sont considérées comme des heures complémentaires. Si le nombre d'heures complémentaires réalisées par l'assistant maternel, à la demande du particulier employeur, excède un tiers (1/3) de la durée des heures complémentaires prévues au contrat de travail, pendant seize (16) semaines consécutives, alors les parties doivent se rencontrer afin d'échanger sur les modalités d'organisation du travail.

- Au-delà de quarante-cinq (45) heures de travail par semaine, et dans la limite de la durée maximale de travail, les heures effectuées sont considérées comme des heures majorées.

Heures majorées

Référence - Convention collective
Chapitre VII - Majoration du salaire mensuel brut de base / Article 110-1

Les heures de travail effectuées au-delà de la durée conventionnelle prévue à l'article 96-2 du présent socle spécifique ouvrent droit à une majoration du salaire. Le taux de majoration applicable est déterminé par les parties et précisé dans le contrat de travail. Il ne peut pas être inférieur à dix pour cent (10%).

Heures complémentaires

Référence - Convention collective
Chapitre VII - Majoration du salaire mensuel brut de base / Article 110-2

Les heures complémentaires, telles que définies à l'article 96-4 du présent socle spécifique, peuvent donner lieu à une majoration de salaire, sur décision écrite des parties prévue dans le contrat de travail.

Heures majorées en cas de difficultés particulières liées à l'enfant

Référence - Convention collective
Chapitre VII - Majoration du salaire mensuel brut de base / Article 110-3

L'accueil d'un enfant présentant des difficultés particulières, temporaires ou permanentes, ouvre droit à une majoration du salaire. Le taux de majoration applicable est déterminé par les parties en fonction de l'importance des difficultés suscitées par l'accueil de l'enfant et précisé dans le contrat de travail.

Engagement réciproque

Référence - Convention collective
Chapitre VII - Majoration du salaire mensuel brut de base / Article 93

L'engagement réciproque est défini comme un engagement écrit par lequel le particulier employeur et l'assistant maternel s'accordent sur le principe de la formation du contrat de travail. Toute modification des termes de l'engagement réciproque doit faire l'objet d'un nouvel accord entre les parties.

L'engagement réciproque n'est pas obligatoire. Il constitue en revanche le seul engagement précontractuel prévu par la convention collective. Il ne saurait remplacer la conclusion d'un contrat de travail qui devra intervenir au plus tard le premier jour travaillé.

Il peut être rompu à l'initiative du particulier employeur ou de l'assistant maternel. Dans ce cas, la partie à l'initiative de la rupture, informe l'autre partie de sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise en main propre contre décharge, et est tenue de lui verser une indemnité forfaitaire compensatrice.

L'indemnité est d'un montant équivalent à un demi-mois de salaire brut défini au moment de la conclusion de cet engagement.

Elle n'est pas due, sur présentation d'un justificatif, dès lors que les évènements suivants surviennent entre la date de l'engagement réciproque et la date d'effet de l'embauche :

- le décès de l'enfant du particulier employeur,

- le retrait, la suspension ou le non-renouvellement de l'agrément dont est titulaire l'assistant maternel.

Il est précisé que cette indemnité compensatrice forfaitaire n'a pas le caractère d'un salaire. Par conséquent, elle n'est pas soumise à contributions et cotisations sociales.

Un modèle d'engagement réciproque est proposé dans les fiches et documents pédagogiques. Ces derniers présentent une valeur indicative et non conventionnelle.

ABSENCES DE L'ASSISTANT MATERNEL ET DE L'ENFANT

Absences de l'assistant maternel

Référence - Convention collective - Chapitre V / Article 104

Les règles applicables en cas d'absence de l'assistant maternel sont prévues par les dispositions du socle commun, à l'article 49 de la présente convention collective.

Les règles d'indemnisation du salarié, dont le contrat de travail est suspendu en raison de son état de santé, sont prévues à l'annexe n° 3 de la présente convention collective.

Absences de l'enfant

Référence - Convention collective - Chapitre V / Article 105

Les périodes pendant lesquelles l'enfant est confié à l'assistant maternel étant prévues au contrat de travail, les temps d'absence non prévus sont rémunérés.

Toutefois, en cas d'absence de l'enfant justifiée par un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation, le particulier employeur avertit l'assistant maternel dès que possible, par tout moyen. Il transmet également le justificatif à l'assistant maternel, au plus tard au retour de l'enfant.

En cas d'absence justifiée dans les conditions prévues ci-dessus, l'assistant maternel n'est pas rémunéré au titre de la période d'absence dans les limites suivantes :

- En cas de courtes absences de l'enfant, pas nécessairement consécutives, dans la limite de cinq (5) jours d'absence. Au-delà de cette limite, le particulier employeur doit procéder au paiement du salaire.

- En cas d'absence durant quatorze (14) jours calendaires consécutifs. Au-delà de quatorze (14) jours calendaires consécutifs, le particulier employeur doit reprendre le paiement du salaire ou rompre le contrat de travail conformément à l'article 119-1 du présent socle spécifique.

Ces limites sont appréciées par période de douze (12) mois glissants à compter de la date d'effet de l'embauche ou de sa date anniversaire.

Des rendez-vous à ne pas manquer

Deux soirées d'analyse de la pratique professionnelle seront proposées aux assistantes maternelles :
Jeudi 19 janvier et le jeudi 23 mars 2023.

Animation

A l'occasion de la chandeleur ***jeudi 9 février 2023*** Le matin sera consacré pour la préparation de la pâte à crêpes. L'après-midi une activité manuelle sera proposée aux enfants ainsi que la dégustation des crêpes.

La chasse aux œufs se déroulera le ***vendredi 14 avril*** 2023 en matinée.

Horaires du RPE « Les Marmottes »

Lundi 9h - 13h et 14h - 18h
Mercredi 8h - 12h30
Jeudi 8h - 12h30 et 13h30 - 16h
Vendredi 8h30 - 12h15 et 13h - 14h

Fermetures à venir

Du lundi 13 février au vendredi 17 février inclus.
Du lundi 17 avril au vendredi 21 avril inclus.

Lysandro 1 an. Françoise et Floriane ont soufflé leurs bougies au RPE « Les Marmottes ».

Animation autour des véhicules

Septembre 2022

Des avions découpés en amont ont été peints par les enfants avec différentes couleurs : jaune, rouge et vert grâce à leurs empreintes de mains ou à l'aide de tampons.

Le yoga des petits

Octobre 2022

Les enfants du Pôle Petite Enfance se sont réunis dans la salle du LAEP pour faire du yoga. Tout d'abord ils ont fait « danser » tout leur corps avec une comptine « tête, épaules, genoux, pieds ». Puis, ils ont réalisé des postures comme l'arbre, le guerrier et le chien et ils ont terminé par de petites danses.

Semaine du goût

Octobre 2022

Les enfants sont venus tout au long de la semaine pour découvrir différentes saveurs :
Lundi : peinture au chocolat sur des singes puis dégustation.
Mercredi : extraction de jus de carottes, et séance dégustation de la carotte sous toutes ses formes.
Jeudi : dégustation de pommes crues, en compote ou en jus et de figues.
Vendredi : dégustation de fromages (saint-nectaire, chèvre, brie, gorgonzola) ainsi que des yaourts de brebis et de chèvre accompagnés de confitures et raisins.

Retour en images...

Semaine halloween

Octobre 2022

Tout au long de la semaine pour Halloween, les enfants et les assistantes maternelles sont venus déguisés ou vêtus d'un accessoire se rapportant à ce thème.
Le lundi, ils ont réalisé de jolis chats à l'aide de rouleaux en carton peints en violet.
Le mercredi, ils ont peint des gobelets en carton et des supports en forme d'ailes de couleur noir pour représenter un panier chauve-souris. Puis, une séance au gymnase a été proposée et les enfants ont pu sauter, passer dans un tunnel tout en écoutant de petites comptines et s'amuser avec un parachute en tissu. Pour terminer la matinée, une chasse aux bonbons a été proposée aux enfants avec une petite collation.

Animation sur les animaux sauvages

Octobre 2022

Les enfants ont écouté l'histoire de la surprise de l'éléphant et participé par la suite à l'activité proposée. Puis ils se sont installés, selon leur âge, sur différentes tables où des animaux sauvages comme l'éléphant, le singe, le tigre et la girafe étaient positionnés. Ils ont peint ces figurines avec comme outils des tampons peintures, des crayons peinture ainsi que des gommettes de couleurs. Les enfants ont bien coloré tous les animaux. Tous ont été accrochés dans la salle d'animation.

Motricité avec les enfants de la crèche

Octobre 2022

Les enfants du Pôle Petite Enfance se sont rencontrés pour une matinée dédiée à la motricité. Un parcours a été proposé aux enfants. Des cerceaux ont été distribués pour imiter les véhicules tout en écoutant une comptine. Retour au calme avec de la musique relaxante.

Des couronnes d'automne

Novembre 2022

Novembre étant le thème de l'automne, les enfants ont collé sur des couronnes en carton des feuilles de chêne de différentes couleurs ainsi que des dessins de noix, noisettes, champignons et glands. Les couronnes ont été affichées dans le hall du RPE.

Animation à Saint Gérand le Puy

Novembre 2022

Les enfants sont venus à la garderie périscolaire pour jouer mais aussi pour réaliser une activité sur le thème d'halloween. Pour l'occasion, ils ont réalisé de belles chauves-souris en utilisant des verres en carton, différentes couleurs de peinture et des yeux mobiles en gommettes.

Animation à Saint Gérand le Puy

Décembre 2022

Les enfants sont venus en animation pour la réalisation d'une activité sur le thème de Noël. Ils ont décoré des boules de Noël en collant des petites étoiles, des fleurs et des plumes. Les enfants sont repartis heureux avec leur création.

Animation avec les enfants du pôle petite enfance

Novembre 2022

Le temps d'une matinée, les enfants se sont rencontrés pour faire des boules de Noël en collant des paillettes, des petites étoiles, des plumes et des bougies. Ensuite, les boules ont été installées par les enfants dans un sapin en bois.

Les enfants se sont de nouveau réunis cette fois-ci pour décorer des petits sapins verts en feutrine. Ils ont collé des boules, des sapins cartonnés et des petites étoiles par-dessus. Ils ont, à l'issue de leurs travaux, suspendu leur création dans le sapin en bois. Celui-ci a été installé dans le hall de la crèche pour être admiré de tous !

UN LIVRE

JOYEUSES PÂQUES PETIT HÉRISSON

Collection : Milan

Auteur : Christine Butler et Tina Macnaughton

Résumé : Pâques est arrivé et petit Hérisson et ses amis partent pour une chasse aux œufs chocolatée. Mais, en chemin, ils rencontrent maman Cane qui est à la recherche de ses canetons ! Ses petits sont bien distraits et ont tendance à se perdre sur le chemin qui les mène à la mare. La joyeuse bande de Petit Hérisson comme toujours prête à rendre service, décide d'aider maman Cane. La balade des amis ne manquera pas d'amusement ni d'avoir de belles surprises !

UN JEU

JEU DES 5 ERREURS

UNE COMPTINE

CHANSON DE PÂQUES

Les cloches ont déposé
Pleins d'œufs colorés
Cachés dans le jardin
Chuuuuuuuuuuuut...
Cherche dans tous les coins !
Aujourd'hui c'est Pâques
Sort ton plus grand sac

Trouve, trouve, trouve, les chocolats cachés
Et ensemble, on va se régaler !
Le lapin est sorti.
Mais, il se rejouit.
D'avoir trouvé plein de petites cachettes
Pour les œufs au chocolat et aux noisettes !

UNE RECETTE

CAROTTES RIGOLOTES

Préparation : 30 min

Cuisson : 10 à 15 min

Préparation

- Déplier une pâte feuilletée puis la couper en forme de triangles.
- Faire cuire tous les triangles pendant 10 minutes à 180°.
- Laisser refroidir.
- Râpées les carottes fines puis couper un brocoli en petits morceaux.
- Mettre les carottes et le brocoli sur la pâte feuilletée pour représenter des carottes.

Préparation de la sauce

- Versez la crème fraîche et la moutarde dans un bol,
- Bien remuez pour obtenir une crème lisse,
- Ajoutez le jus de citron, le sel, le poivre et de muscade puis bien remuer pour obtenir une belle crème bien lisse.

Ingrédients :

- Pâte feuilletée
- 2 carottes râpées
- 1 brocoli

Pour la sauce :

- 3 cs crème fraîche
- 1 cs moutarde
- 2 cc jus de citron
- 1 pincée de muscade
- 1 pincée sel et poivre

UNE ACTIVITÉ

PANIER POULETTE

Matériel :

- Feuilles blanches cartonnées
- Peinture rouge et orange
- Des tampons
- Ciseaux
- Colle
- Plumes de couleurs
- Yeux mobiles

Fabrication :

- Télécharger le gabarit sur interco-abl.fr/poule.pdf et l'imprimer sur des feuilles cartonnées
- L'enfant peut peindre la poule avec un tampon et de la peinture rouge ou orange
- Découper le gabarit
- Coller les yeux et les plumes
- Faire l'assemblage de la poule et rajouter une anse de couleur

Infos pratiques

Un instant au RPE

Céline DOZIERES,
animatrice du RPE « Les Marmottes»
est à votre disposition **au siège du RPE**
Rue Jules Dupré 03150 Varennes-sur-Allier
(dans les locaux du Pôle Petite Enfance)

Par téléphone : 04 70 45 85 30 ou 06 88 61 30 40
Par mail : rpe-les-marmottes@interco-abl.fr

www.interco-abl.fr

Les horaires du RPE « Les Marmottes »

LUNDI

9h00-13h00
Animation au RPE à Varennes/A

14h00-18h00
Permanence administrative

MARDI

Matin
Pas d'animation

13h30-16h30
Permanence administrative

MERCREDI

8h00-12h00
Animation au RPE à Varennes/A

JEUDI

8h00 -12h30
Atelier de motricité en salle du LAEP
Sauf 1er jeudi du mois à St-Gérand-le-Puy

13h30-16h00
Permanence administrative

VENDREDI

8h30-12h15
Animation au RPE
à Varennes/A

13h00-14h00
Permanence téléphonique

PENSEZ À FAIRE VOS CHANGEMENTS DE SITUATION

Vous souhaitez recevoir l'InfoRPE par mail ou voie postale, n'hésitez pas à contacter le RPE

CHANGEMENT DE SITUATION : assistante maternelle pensez à informer votre relais

Coupon à retourner au RPE «Les Marmottes » - Rue Jules Dupré 03150 VARENNES SUR ALLIER

Nom : ..... Prénom.....
Adresse : ..... Code postal : ..... Commune : .....
Tél. : ..... Mail : .....

☐ je déménage : nouvelle adresse : .....
☐ je peux accueillir ..... nouvel*(aux)* enfant*(s)* ☐ pas de nouvel accueil possible ☐ je n'exerce plus